

**BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
Place Armand Fallières - 47916 -AGEN CEDEX 9**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné.....atteste sur l'honneur :

1°/ VIVRE SEUL

2°/ VIVRE EN COUPLE (Pacsé, marié...)  depuis le .....

<b>RELEVÉ DES CAPITAUX PLACÉS IMPOSABLES <u>OU NON</u></b>		
	<b>Requérant à l'aide juridictionnelle</b>	<b>Toute(s) personne(s) vivant avec vous</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>CAPITAL / INTERETS</b>	<b>CAPITAL / INTERETS</b>
<b>Livret d'épargne :</b> - 1er Livret - 2ème Livret		
<b>Livret d'Epargne Populaire (LEP)</b>		
<b>CODEVI - LDD</b>		
<b>Plan, Livret ou Compte Epargne Logement</b>		
<b>Bons d'épargne, Bons de caisse, Bons de capitalisation</b>		
<b>Obligations - Actions</b>		
<b>SICAV et fonds commun de placement</b>		
<b>SCPI</b>		
<b>Biens immobiliers</b>		
<b>Autres : préciser</b>		

*Je déclare prendre connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales*

Fait à..... Le .....

Signature

**En cas de déclarations inexactes ou incomplètes, les articles 50 et 52 de la loi du 10 juillet 1991 prévoient notamment le retrait de l'aide juridictionnelle ; ce qui rend immédiatement exigibles dans les limites fixées par la décision de retrait les droits, redevances, honoraires, émoluments, consignations et avances de toute nature dont le bénéficiaire de l'aide juridictionnelle avait été dispensé.**

**Le retrait emporte pour ce dernier obligation de rembourser toutes les sommes versées par l'Etat.**